

IV — *Eclaircissements sur la Question Acadienne,*

Par L'ABBÉ H.-R. CASGRAIN.

(Lu le 24 mai 1888.)

LE SERMENT D'ALLÉGEANCE.

“ Il est très remarquable, dit Haliburton, dans son *Histoire de la Nouvelle-Ecosse*, de voir qu'on ne trouve aucune trace de cet événement important (la dispersion des Acadiens) dans les archives du secrétaire d'Etat d'Halifax. Je n'ai pu découvrir que la correspondance ait été conservée, ni que les ordres, retours et mémoires y aient été gardés... Les détails de cette affaire semblent avoir été soigneusement cachés, quoiqu'il ne soit point maintenant facile d'en trouver la raison, à moins que les auteurs de cette transaction n'aient eu honte de leur acte, comme au reste ils le devaient.”¹

Ce passage de Haliburton a donné lieu à de vives réclamations de la part de quelques écrivains anglais. Ils ont soutenu que Haliburton s'était trompé, que rien n'avait été détruit ni caché, et que, si ses recherches étaient restées infructueuses, c'est qu'alors les documents étaient enfouis dans des greniers où ils avaient été oubliés.

Quoi qu'il en soit, les pièces existantes étaient classifiées en 1860, lors du voyage que fit M. Rameau à Halifax en vue de mettre la dernière main à son *Histoire d'une colonie féodale*. L'archiviste d'alors semblait avoir pris à tâche d'éveiller les soupçons du public.

“ J'arrivai en septembre à Halifax, m'écrivit M. Rameau ; mon ami, M. Beamish Murdoch, m'obtint la permission de consulter les archives du gouvernement, et on m'assigna un rendez-vous pour le lendemain. Je me présentai à l'heure dite : on me montra sur une table un certain nombre de registres et de volumes ; mais on me prévint qu'il m'était interdit d'en prendre aucune copie ni extrait. En conséquence, je ne devais avoir ni papier, ni plume, ni crayon. On me plaça près d'une table qui était au milieu d'une salle dans laquelle travaillaient huit ou dix commis ; on ne me donna aucun siège, afin que je ne pusse pas m'asseoir, et qu'aucun de mes mouvements ne pût échapper aux employés.

“ Voilà dans quelle condition j'ai pu consulter les archives pendant les huit ou dix jours que j'ai passés à Halifax.

“ Je vous avoue que cette manière de faire me rappela involontairement ce que raconte Haliburton à propos des mécomptes qu'il avait éprouvés lui-même, en consultant ces

¹ It is very remarkable, that there are no traces of this important event to be found among the records, in the Secretary's Office of Halifax. I could not discover that the correspondence had been preserved, or that the orders, returns and memorials had ever been filed there... The particulars of this affair seem to have been carefully concealed, although it is not easy to assign the reason, unless the parties were, as in truth they well might, be ashamed of the transaction.”

Haliburton's Nova Scotia, vol. I, p. 196.

F100
LCC
FV